



Pipistrelle de Kuhl - Luce Meyer

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Quasi-menacée (NT)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Commun

En France, la Pipistrelle de Kuhl est présente partout sauf dans l'extrême Nord et dans le quart nord-est. Ses effectifs dans les autres régions sont similaires à ceux de la Pipistrelle commune. Cette espèce est également ubiquiste, elle chasse dans tous les types de milieux, qu'ils soient boisés ou ouverts. Elle vole entre 2 et 14m de haut en moyenne, et peut également être observée en plein ciel. Elle chasse dès le crépuscule. A l'instar de la Pipistrelle commune, elle peut chasser en suivant lisières forestières et haie tout en s'aventurant en milieu ouvert selon les proies disponibles. En période estivale, elle colonise en priorité les bâtiments humains. Les connaissances de l'état des populations sont lacunaires puisqu'il s'agit de l'une des espèces les moins étudiées en Europe. Rien n'indique toutefois que cette espèce soit migratrice.

Comme pour la Pipistrelle commune, ses habitats de chasse sont présents sur l'AEI et son habitat de gîte l'est également dans les zones de bâti à proximité immédiate. Elle est bien présente sur le département même si les populations semblent localisées dans le pays mellois, dans le marais Poitevin et à proximité des agglomérations (DSNE, 2016).

La Pipistrelle de Kuhl a été contactée sur tous les points.

Au printemps l'espèce montre une activité modérée à forte dans les zones favorables (lisières, proximité de bâtis...) sur l'AEI. L'activité est cependant faible à nulle dans les espaces ouverts.

En été, l'activité est globalement plus faible qu'au printemps, mais la répartition reste similaire.

En automne, l'activité est forte notamment sur le point CHI-7, où une activité de chasse importante a été relevée lors d'une nuit de suivi (au niveau de la haie présente sur ce point). Plus globalement l'activité a été modérée en automne sur l'ensemble des autres points.

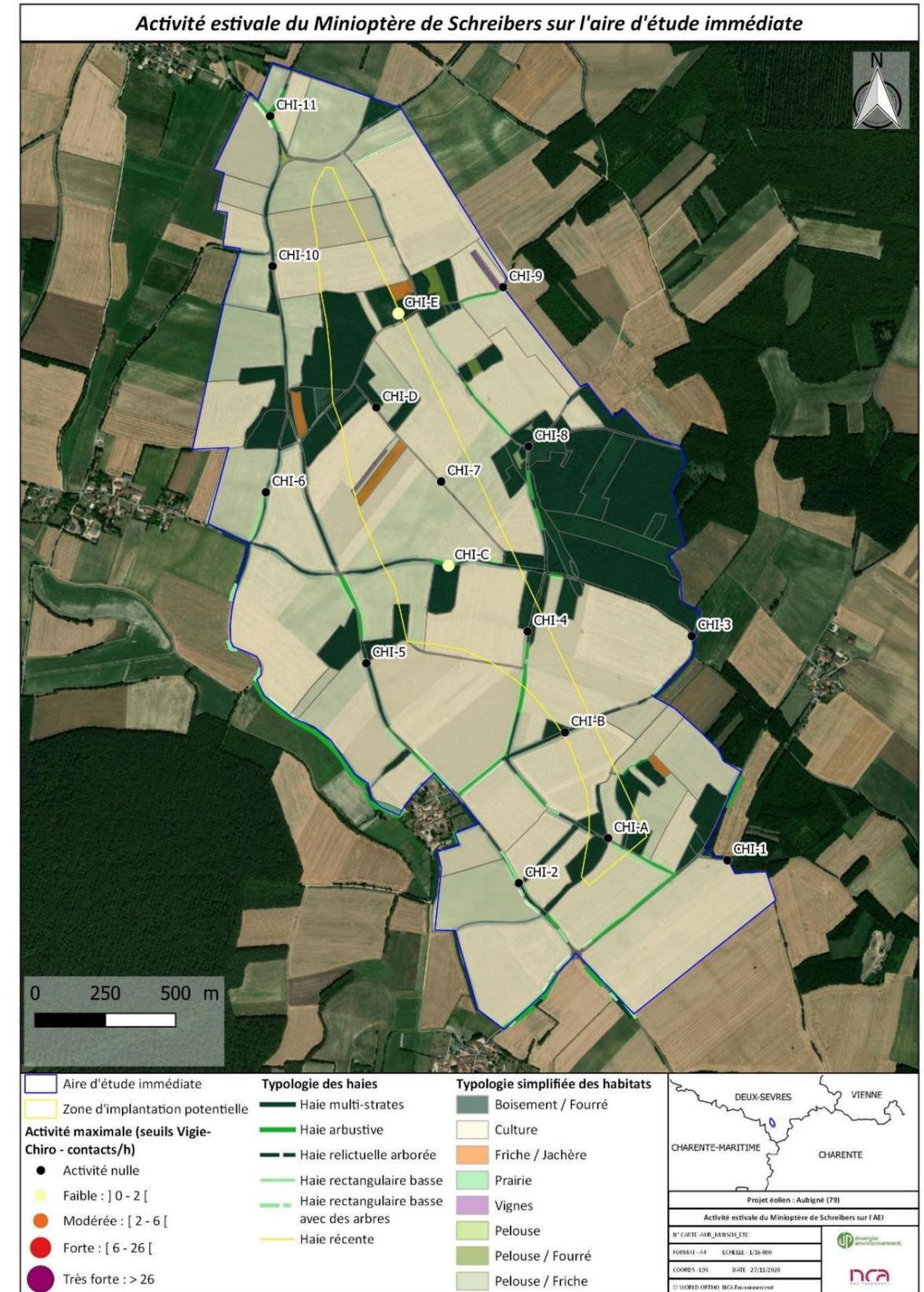
Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité faible (LRR : NT et statut régional : Commune) ;
- Un enjeu habitat fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) ;
- Une occurrence très forte (l'espèce a été contactée au moins 10 nuits) ;
- Un seuil Vigie-Chiro localement fort en été et en automne ;
- Une activité globale forte.

L'enjeu fonctionnel de l'AEI qui en résulte est donc fort.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Faible	Fort	Forte	Fort

Minioptère de Schreibers – *Miniopterus schreibersii*





Minioptère de Schreibers - Nature Isère

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe II et IV
Liste rouge nationale	Vulnérable (VU)
Liste rouge régionale	En danger critique (CR)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Rare

Cette chauve-souris de taille moyenne est d'affinité méridionale, bien répartie dans le sud de la France. C'est une espèce cavernicole, qui affectionne surtout les grottes naturelles ou les ouvrages d'art. Elle chasse le long des lisières, dans les mosaïques d'habitats et dans les zones éclairées artificiellement. C'est l'espèce connue en métropole qui s'éloigne le plus de son gîte pour rejoindre ses zones de chasse. En effet est capable de parcourir une trentaine de kilomètres depuis son gîte pour chasser. Elle s'éloigne peu de la végétation et est très rarement vu en plein ciel. En dehors des zones urbanisées, elle apprécie les massifs forestiers, les cultures bocagères, les boisements alluviaux et autres milieux riches en hétérocères. Les populations de cette espèce sont fragiles, notamment en hiver. Il s'agit d'une chauve-souris très sensible au dérangement. De plus, son comportement cavernicole la rend vulnérable de par la destruction ou le comblement des cavités. En France on recense seulement quelques dizaines de cavités renfermant un rassemblement important de Minioptères (Arthur et Lemaire, 2015). Migrateur saisonnier, elle peut entreprendre des déplacements de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de kilomètres entre ses gîtes d'hiver et d'été (le plus long périple connu est de 883km). L'espèce est rare en Deux-Sèvres, le département comptant peu de cavités, habitat préférentiel pour le Minioptère de Schreibers. Néanmoins un individu est identifié tous les ans depuis 2013 dans les grottes de Loubeau lors des comptages hivernaux (DSNE, 2016).

L'habitat préférentiel de gîte n'est pas présent sur l'AEI, car il s'agit d'une espèce cavernicole principalement. Son habitat de chasse est cependant présent, car il chasse préférentiellement au niveau des lisières de boisements et sous les canopées de forêts ayant des chemins pédestres, assez larges pour qu'il puisse s'y déplacer aisément.

L'espèce a été contactée au printemps sur les points CHI-8, CHI-A et CHI-B, en été sur les points CHI-C et CHI-E. En automne sur les points CHI-B, CHI-C et CHI-E avec une activité faible à modérée. Tous ces points se trouvent à proximité de boisement. Aucun contact avec l'espèce n'a eu lieu en milieux ouverts ou semi-ouverts.

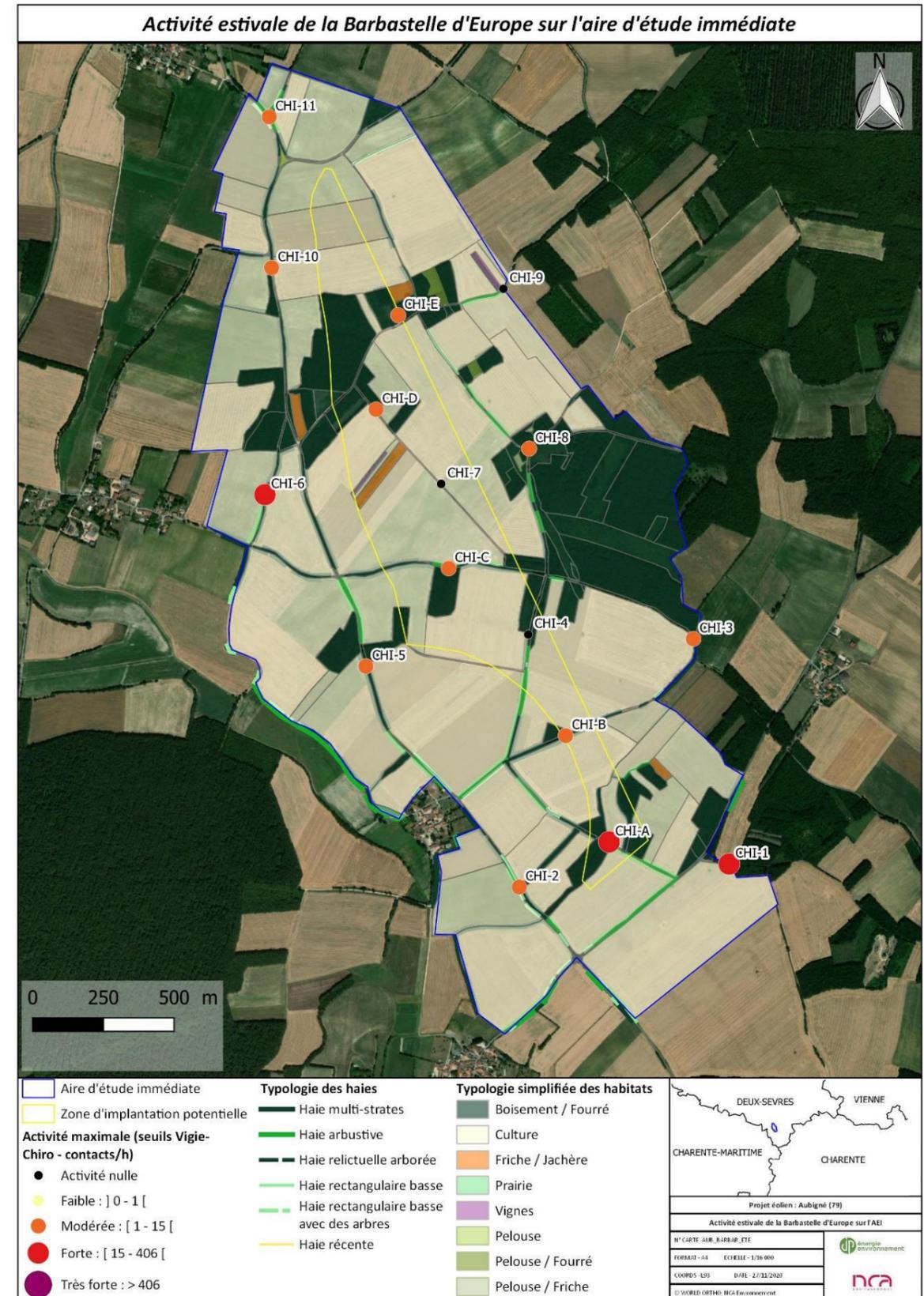
Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité très forte (LRR : CR et statut régional : rare) ;
- Un enjeu habitat fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) ;
- Une occurrence modérée (l'espèce a été contactée sur 5 nuits) ;
- Un seuil Vigie-Chiro localement modéré (en automne) ;
- Une activité globale faible.

L'enjeu fonctionnel de l'AEI qui en résulte est donc modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Très forte	Fort	Faible	Modéré

Barbastelle d'Europe – *Basbastella barbastellus*





Barbastelle d'Europe - LPO Rhône-Alpes

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe II et IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez-commun

L'espèce est présente partout en France, mais est rare dans le Bassin parisien et sur le pourtour méditerranéen. En période estivale, elle se loge presque toujours contre le bois (bâtiments humains ou écorces d'arbres forestiers). Elle chasse à la nuit presque noire ; ses territoires de chasse sont les milieux forestiers, les zones humides et les zones agricoles bordées de haies. Les femelles peuvent aller chasser dans un rayon de 4 à 5 km, les mâles s'éloignant moins. Pour circuler entre ses terrains de chasse (jusqu'à 10 sites peuvent être exploités en une nuit) elle utilisera de préférence les linéaires arborés (haies, lisières) en volant entre 1,5 et 6 m de haut, et peut être contactée jusqu'à 30m de haut. Après avoir subi un fort déclin dû à l'utilisation de pesticides (DDT notamment), la population européenne de la Barbastelle d'Europe a réaugmenté. Elle n'est pas considérée comme migratrice (les déplacements saisonniers sont généralement inférieurs à 40 km). Elle est bien présente en Deux-Sèvres, notamment dans les massifs forestiers du sud du département comme la forêt de Chizé par exemple (DSNE, 2016)

Son habitat de chasse est présent sur l'AEI ainsi que son habitat de gîte.

L'espèce est bien présente sur l'aire d'étude immédiate. Pour toutes les saisons, elle montre une activité modérée à forte. Toutefois, la Barbastelle est inféodée aux milieux arborés. Elle n'a pas été contactée dans les espaces cultureux ouverts, notamment du point CHI-7 sur l'ensemble des trois saisons de suivi. Au printemps elle n'a pas été contactée sur plusieurs points (CHI-2, CHI-3, CHI-4 et CHI-10) pourtant favorables. En été elle ne l'a pas été non plus sur le point CHI-9 lui aussi en milieu ouvert comme le CHI-7. Et enfin en automne aucun contact n'a été enregistré sur le point CHI-1 pourtant en lisière de boisement. L'ensemble des autres points d'écoute a enregistré une activité forte à modérée en cette saison, dont 2 points passifs au sein de la ZIP.

Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité modérée (LRR : LC et statut régional : Assez commun) ;
- Un enjeu habitat fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) ;
- Une occurrence très forte (l'espèce a été contactée au moins 10 nuits) ;
- Un seuil Vigie-Chiro fort (à toutes les saisons) ;
- Une activité globale forte.

L'enjeu fonctionnel de l'AEI qui en résulte est donc fort.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Fort	Forte	Fort

Grand Rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum*



Grand Rhinolophe – Yves Peyrard

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexes II et IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Vulnérable (VU)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Commun

C'est une des plus grandes chauves-souris de France. Le Grand Rhinolophe se retrouve dans toute la partie Centre, Ouest et Sud-Ouest de la France. Pour chasser, il affectionne les milieux bocagers où il trouve ses proies favorites : les coléoptères coprophages. Les haies ont une très grande importance pour cette espèce qui les utilise comme routes de vol. En période estivale, le Grand Rhinolophe est souvent retrouvé dans les combles et greniers. Il peut s'éloigner entre 2,5 et 6 km de son gîte pour aller chasser et il peut parcourir une vingtaine de kilomètres au total pendant une nuit (jusqu'à 51km pour les records). Les sites exploités varient de 2 à 11 par nuit pour les mâles et jusqu'à 25 pour les femelles. Il chasse à basse altitude ou près de la végétation et ne monte que très rarement en plein ciel. Les populations de cette espèce ont subi une forte régression dans le nord et le centre de l'Europe au cours du XX^e siècle. Depuis 1990, les populations ont cessé de diminuer et une faible augmentation a été constatée. En France, la population de Grand Rhinolophe est estimée à 40 000 individus, avec une plus forte densité dans l'ouest (Arthur et Lemaire, 2015). Espèce sédentaire, il effectue généralement des déplacements d'une trentaine de kilomètres entre ces gîtes d'été et d'hivers. Les Deux-Sèvres regroupent la majorité des colonies de reproduction connues en Poitou-Charentes, principalement situées dans le bocage Gâtinais et Bressuirais (DSNE, 2016). Le département état pauvre en cavités souterraines, une importante étude a été lancée sur cette espèce depuis plusieurs années maintenant, afin de mieux connaître les populations et leurs déplacements. En effet, les départements limitrophes (Vienne et Vendée notamment) comptabilisent des effectifs importants en hiver. Les premiers résultats ont montré que certains individus étaient capables de parcourir plus d'une soixantaine de kilomètres entre leur gîte d'été et le site d'hivernation (Poitou-Charentes-Nature, 2017).

Ses habitats de chasse sont peu présents sur l'AEI, car l'espèce aime chasser au niveau des prairies pâturées, où elle peut se nourrir de bousiers et autres insectes coprophages. Pour se déplacer il a besoin de linéaires de haies ou de lisières forestières afin de relier son gîte et sa zone de chasse. Concernant le potentiel de gîtes, c'est une espèce anthropophile, gîtant dans les bâtiments. Les villages et corps de ferme aux abords de l'AEI sont alors propices à l'espèce.

L'espèce a été contactée uniquement en été sur l'un des points passifs (CHI-C). Le système particulier d'écholocation de cette espèce (signaux détectables à une dizaine de mètres maximum) le rend plus difficile à détecter que d'autres espèces. Il est donc potentiellement sous-estimé. Les données bibliographiques nous apporteront des informations complémentaires quant à son abondance au niveau local.

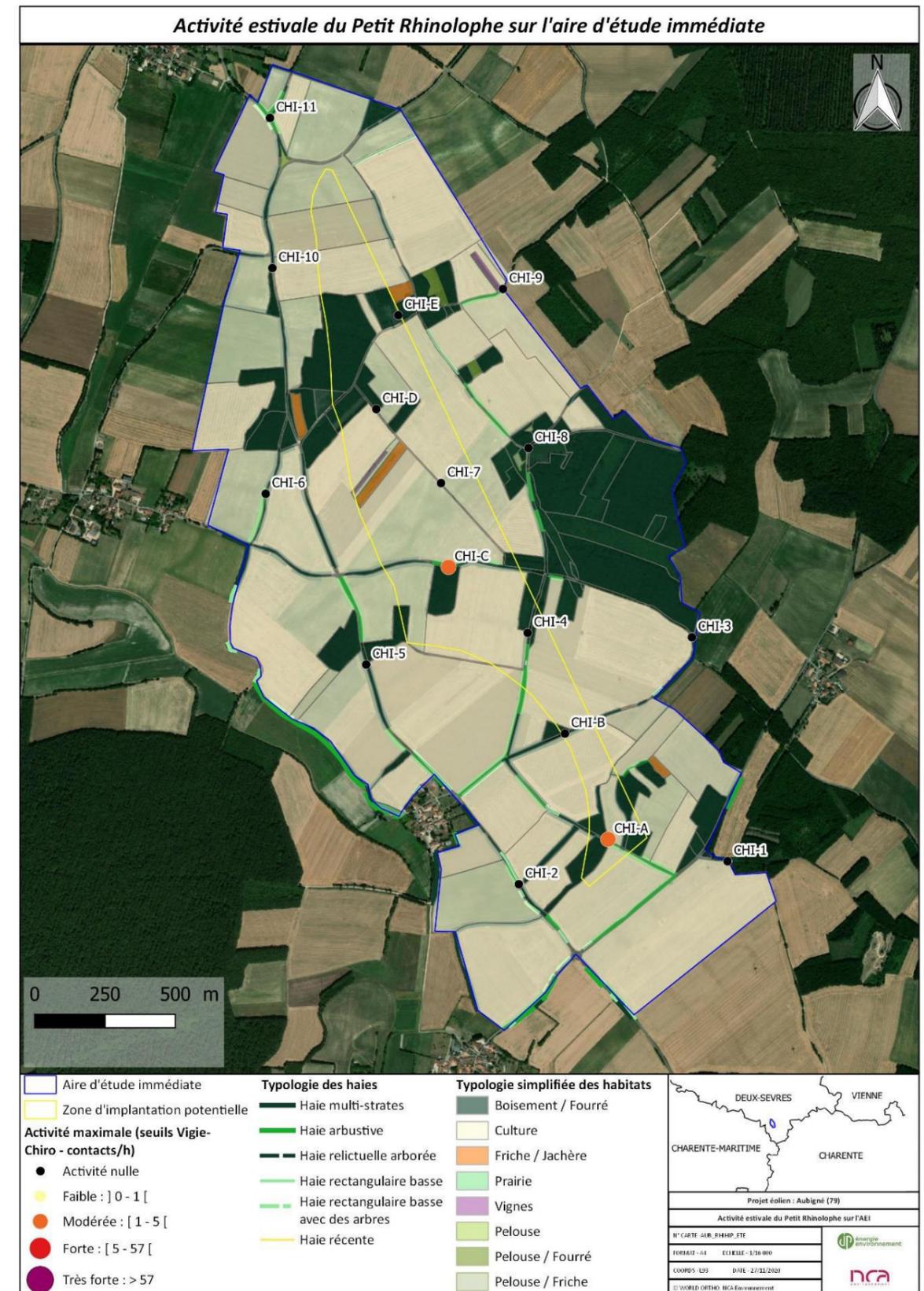
Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité modérée (LRR : VU et statut régional : commun) ;
- Un enjeu habitat fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) ;
- Une occurrence faible (l'espèce a été contactée sur 1 nuit) ;
- Un seuil Vigie-Chiro faible (en été) ;
- Une activité globale très faible.

L'enjeu fonctionnel de l'AEI qui en résulte est donc faible.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Fort	Très faible	Faible

Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros*





	Statut de protection nationale	Protection nationale
	Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe II et IV
	Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
	Liste rouge régionale	Quasi-menacée (NT)
	Statut régional (PRA 2013-2017)	Commun

Le Petit Rhinolophe se retrouve dans toute la partie Centre, Ouest et Sud-Ouest de la France. Concernant ses territoires de chasse, il utilise préférentiellement les haies et lisières pour se déplacer et chasse en forêt et en prairies bocagères. Ses gîtes d'été se concentrent dans les bâtiments humains. Il ne s'éloigne que peu de ces gîtes pour chasse : 90% de l'activité se concentre dans un rayon de 2,5km et la moitié des données est concentrée dans un rayon de 600m. Les plus vagabonds s'aventurent jusqu'à 4km, 8 étant un maximum parcouru en une nuit. En chasse il évolue jusqu'à environ 5m de haut (rarement plus haut) et plus généralement près de la végétation, voire à l'affût dans les haies ou au sol. Les effectifs des populations sont sous-estimés. Aujourd'hui une estimation de 32 000 individus en France est d'actualité. Les plus gros rassemblements de Petit-Rhinolophes sont observés dans le centre de la France. Espèce sédentaire, il peut parcourir une dizaine de kilomètres entre ces gîtes d'été et d'hiver, rarement plus (maximum observé est de 282km sur un individu bagué).

Ses habitats de chasse sont présents sur l'AEI (boisements). Les réseaux de haies peuvent être utilisés pour le transit. Ses habitats de gîte sont présents à proximité de l'AEI (bâti).

Cette espèce semble plus présente que le Grand rhinolophe et elle a été contactée lors des trois saisons. L'activité est cependant faible à modérée lorsque des individus ont été enregistrés et elle est globalement nulle sur un certain nombre de points. On notera que l'activité modérée se trouve au cours de l'année en lisière de boisement au sein de la ZIP : majoritairement au sud au printemps, également présent au centre de la ZIP en été et plus au nord en automne).

Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité faible (LRR : NT et statut régional : commun) ;
- Un enjeu habitat fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) ;
- Une occurrence forte (l'espèce a été contactée sur 8 nuits) ;
- Un seuil Vigie-Chiro modéré (à toutes les saisons) ;
- Une activité globale modérée.

L'enjeu fonctionnel de l'AEI qui en résulte est donc modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Faible	Fort	Modéré	Modéré

Oreillard gris – *Plecotus austriacus*





Oreillard gris - CPEPESC FC

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez-rare

L'Oreillard gris est une espèce anthropophile qui chasse principalement en milieu ouvert urbain (jardins et parcs) et très rarement en forêt. Il installe ses colonies dans les combles des vieux bâtiments et passe l'hiver dans des cavernes. Il s'éloigne peu de son gîte pour chasser (jusqu'à 6km). Il rejoint ses différents sites de chasses de façon linéaire, sans détour, mais peut utiliser les linéaires arborés pour se guider. Pour capturer ses proies, il peut voler entre 2 et 5m, parfois jusqu'à une dizaine de mètres, et s'éloigner des haies et lisières, contrairement à son proche parent l'Oreillard roux, beaucoup plus forestier. Les populations sont régulièrement victimes de l'Homme du fait de leur comportement anthropophile. Les réaménagements des combles ou les rénovations des toitures font partie des principales menaces. Sédentaire, il ne parcourt que quelques kilomètres entre ses gîtes d'été et d'hiver.

La zone d'étude présente un potentiel pour le gîte de cette espèce anthropophile et fissuricole, avec les zones urbanisées à proximité. Ses habitats de chasse de prédilection sont peu présents sur l'aire d'étude immédiate. Une activité modérée est néanmoins constatée au nord de la ZIP (CHI-E et CHI-D, en lisières boisées) au printemps, ainsi qu'également au centre de la ZIP (CHI-7 en milieu ouvert dominé par la culture, résultat à nuancer tout de même, un unique contact a été capté très certainement lors du transit d'un individu) en automne. Son activité est en revanche faible (lisière boisées) à nulle en été.

Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité forte (LRR : LC et statut régional : assez rare) ;
- Un enjeu habitat très fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) ;
- Une occurrence très forte (l'espèce a été contactée au moins 10 nuits) ;
- Un seuil Vigie-Chiro modéré (au printemps) ;
- Une activité globale modérée.

L'enjeu fonctionnel de l'AEI qui en résulte est donc fort.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Forte	Très Fort	Modéré	Fort

Oreillard roux – *Plecotus auritus*



Oreillard roux - Boris Baillat

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez-rare

L'Oreillard roux est commun en France. Il installe ses colonies de reproduction et/ou d'estivage dans des bâtiments ou des cavités arboricoles. Il chasse préférentiellement dans des forêts de feuillus stratifiées ou des forêts de résineux bien stratifiées mais il fréquente peu les forêts sans taillis sous futaie. Il chasse peu en plein ciel, préférant longer haies et chemins, ou encore « glaner » ses proies sur la végétation, technique qu'il maîtrise parfaitement. Il fréquente pour se nourrir, aussi bien les espaces ouverts que les lisières. Les populations les plus denses sont observées dans les zones présentant des massifs forestiers. C'est une des espèces les plus sédentaires d'Europe, ne parcourant quasiment pas plus de 30km entre ses gîtes d'été et d'hiver.

Ses habitats de chasse et de gîtes sont présents sur l'AEI. En effet, il s'agit d'une espèce plutôt forestière contrairement à l'Oreillard gris.

L'Oreillard roux a été contacté uniquement en automne sur le point passif CHI-B (lisière forestière et doubles haies au sein de la ZIP). C'est une espèce « discrète » qui fréquente des milieux très « encombrés » ce qui rend l'obtention de séquences acoustiques plus difficiles. De plus l'activité enregistrée est faible, ce qui laisse supposer l'absence de gîtes dans les boisements.

Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité forte (LRR : LC et statut régional : assez rare) ;
- Un enjeu habitat très fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) ;
- Une occurrence faible (l'espèce a été contactée sur 1 nuit) ;
- Un seuil Vigie-Chiro faible (en automne) ;
- Une activité globale très faible.

L'enjeu fonctionnel de l'AEI qui en résulte est donc faible.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Forte	Très fort	Très faible	Faible

Grand murin – *Myotis myotis*





Grand Murin - Laurent Arthur

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe II et IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez-commun

C'est une des plus grandes chauves-souris d'Europe. Elle est présente partout en France, mais se fait rare en Bretagne, dans le Nord et sur le pourtour méditerranéen où il a subi des extinctions locales. C'est une espèce qui chasse essentiellement dans les milieux forestiers, mais aussi dans les milieux prairiaux. Les différents sites de chasse utilisés en une nuit peuvent être distants de plusieurs kilomètres, et sont rejoints en vol direct. Le rayon de dispersion est compris entre 10 et 15km. Il capture ses proies jusqu'à 5m de haut, ainsi que très régulièrement au sol (comportement de poursuite en « rampant »).

Le Grand Murin installe ses colonies d'estivage dans les combles et leur effectif peut s'élever jusqu'à plus de 1 000 individus. Les populations de Grand Murin se sont effondrées depuis un siècle et les effectifs auraient été divisés par dix. Le déclin semble s'être stabilisé depuis les années 1980, et les populations ont même augmenté dans la plus grande partie de l'Europe (Arthur et Lemaire, 2015). Les principales raisons évoquées de ce déclin sont la « fermeture » des gîtes de mise bas (enrillagement des lucarnes, éclairage dirigé vers les zones d'entrées et de sorties des individus, traitement des charpentes, aménagement des combles), la destruction volontaire en hibernation, la perte d'habitats de chasse et de transit, la diminution des proies dû aux pesticides et ponctuellement la prédation et le déménagement de la colonie suite à la prédation ou au dérangement par les rapaces nocturnes (principalement Effraie des clochers). Semi-sédentaire, il peut effectuer des déplacements record de 390 km, mais habituellement il couvre quelques dizaines de kilomètres entre ses gîtes d'été et d'hiver.

Les zones de bâti à proximité immédiate de l'AEI peuvent présenter un potentiel pour le gîte de cette espèce et son territoire de chasse est présent (boisements et lisières) sur le site.

Cette espèce a été contactée sur les trois saisons de manière très localisée et ponctuelle (vignes et boisement). L'activité est faible au printemps. En revanche elle est très forte en été sur le point CHI-4 (boqueteau au sud de la ZIP) et très forte en automne sur le point CHI-9 (vigne avec linéaire de haie au nord-est de l'AEI). Il faut relativiser ces résultats qui ont été obtenus sur les points actifs. En effet un coefficient multiplicateur est ajouté aux données brutes et ensuite l'analyse est réalisée avec les seuils Vigie-chiro. Pour cette espèce, au dessus de trois contacts l'activité est considérée comme très forte. Ici cela a souvent été un unique contact qui a été capté au D240X, d'un individu en transt.

Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité modérée (LRR : LC et statut régional : Assez commun) ;
- Un enjeu habitat fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) ;
- Une occurrence forte (l'espèce a été contactée sur 7 nuits) ;
- Un seuil Vigie-Chiro faible (en été et automne) ;
- Une activité globale faible.

L'enjeu fonctionnel de l'AEI qui en résulte est donc faible.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Fort	Faible	Modéré

Murin à moustaches – *Myotis mystacinus*





Murin à moustaches - GCP

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez-commun

Sa distribution est relativement homogène en France. Il fréquente les milieux mixtes, ouverts à semi-ouverts : zones boisées et d'élevage, villages et jardins, milieux forestiers humides, zones humides. Pour chasser, il longe les bâtiments, suit les chemins et les haies et survole plus ponctuellement les prairies. Quand son territoire de chasse est à moins de 100m, il s'y rend en ligne droite. Il capture ses proies entre 0,5 et 3m de haut. Les déplacements pour se nourrir vont le plus souvent jusqu'à 650m et au maximum 3km. Ses gîtes d'été sont souvent les interstices des bâtiments humains. Le Murin à moustaches est commun sans être très abondant. Non migrateur, il parcourt rarement plus de quelques dizaines de kilomètres entre ses gîtes d'été et d'hiver (rarement plus 50km).

Le potentiel de gîte se limite aux zones de bâtis à proximité de l'AEI. En raison de son comportement relativement généraliste, son habitat de chasse peut être présent sur l'AEI et aux alentours.

Cette espèce a été contactée lors des trois saisons. L'activité est faible à forte sur certains points. Elle est forte sur le point CHI-5 par exemple au printemps et en été (linéaire de haie connecté à un boisement), même si elle est par la suite nulle en automne. Elle est modérée sur les points CHI-C et CHI-B au printemps et en automne, et uniquement sur CHI-C en été. Ces points se trouvent au centre de la ZIP, à proximité de milieux boisés. Les points présentant de l'activité sont tous localisés dans des zones favorables (lisières de boisements et abords de villages). Les points situés en milieux ouverts ou semi-ouverts présentent une activité nulle.

Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité modérée (LRR : LC et statut régional : assez commun) ;
- Un enjeu habitat fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) ;
- Une occurrence très forte (l'espèce a été contactée au moins 10 nuits) ;
- Un seuil Vigie-Chiro modéré (à toutes les saisons) ;
- Une activité globale modérée.

L'enjeu fonctionnel de l'AEI qui en résulte est donc modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Fort	Modéré	Modéré

Murin à oreilles échancrées – *Myotis emarginatus*





Murin à oreilles échancrées - NCA

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexes II et IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez commun

Il est présent partout en France, mais est plus abondant dans le Centre et l'Ouest. Il chasse dans les milieux boisés (feuillus ou mixtes), les jardins, les vergers et les étables où il capture ses proies favorites, les mouches domestiques et les araignées. Il peut chasser jusqu'à 15km de son gîte. Il capture ses proies entre 1 et 3 mètres de haut, au-dessus de l'eau, le long des voutes forestières et des linéaires arborés. Pour rejoindre ses différents sites de chasse, il n'hésite pas faire des vols rectilignes, parfois dans des milieux de plaines, et jusqu'à 10m de haut. C'est une espèce anthropophile qui regroupe souvent ses colonies avec celles du Grand Rhinolophe. Les populations de Murins à oreilles échancrées sont très hétérogènes en termes d'effectifs. Non migrateur, il peut toutefois effectuer des déplacements entre ses gîtes d'hiver et d'été de 50km.

Son habitat de chasse est présent sur la zone d'étude. Il chasse en canopée et près de la végétation et évite les terrains dégagés préférant les éléments boisés et les cours d'eau. Son habitat de gîte se limite aux villages environnants de l'aire d'étude immédiate.

L'espèce a été contactée lors des trois saisons. L'activité est globalement faible à modérée. Le point CHI-A (carrefour de boisements au sud de la ZIP) présente une activité modérée au printemps et en été, puis faible en automne. Les autres contacts (activité faible) avec cette espèce au cours de l'année ont eu lieu sur les points passifs CHI-B, CHI-C, CHI-D et CHI-E, tous trois positionnés à proximité de boisement. A noter cependant, une activité forte en automne sur le point CHI-10 (actif) sur un linéaire de haie connectée à un boqueteau au nord-ouest de l'AEI. Ce seuil d'activité résulte du même mode d'analyse que pour le Grand Murin expliqué précédemment. En effet un unique contact a été enregistré. L'ensemble des points d'écoute en milieux ouverts ou semi-ouverts n'ont pas permis de contacter l'espèce au cours des trois saisons.

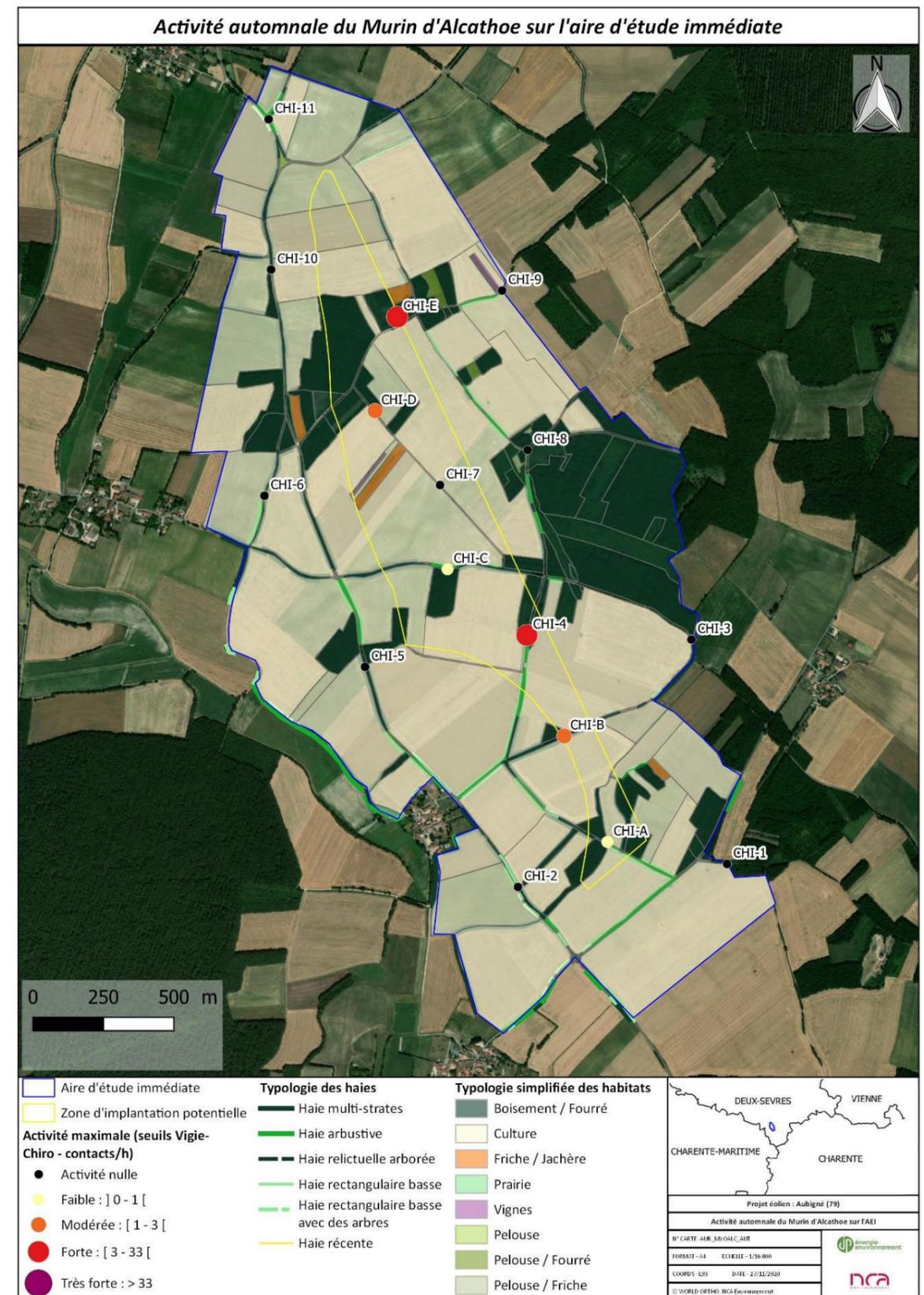
Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité modérée (LRR : LC et statut régional : assez commun) ;
- Un enjeu habitat fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) ;
- Une occurrence très forte (l'espèce a été contactée au moins 10 nuits) ;
- Un seuil Vigie-Chiro modéré (au printemps et en été) ;
- Une activité globale modérée.

L'enjeu fonctionnel de l'AEI qui en résulte est donc modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Fort	Modérée	Modéré

Murin d'Alcathoe – *Myotis alcathoe*





Murin d'Alcathoe - M. Ruedi

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)
Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez-rare

Cette espèce a été décrite en 2001, et n'est ainsi confirmée que depuis une quinzaine d'années. Sa répartition et son écologie sont ainsi plus incertaines que certains taxons étudiés depuis des dizaines d'années. L'espèce est considérée comme inféodée aux boisements denses et préservés bordant les cours d'eau, souvent dans des zones de relief (Dietz et al., 2007). En Poitou-Charentes, le Murin d'Alcathoe apparaît plutôt comme une espèce forestière à large spectre : aulnaies-frênaies, peupleraies, chênaies de plaine, boisements mixtes, etc. Elle est connue pour peu s'éloigner de son gîte, et très rarement au-delà de 3km. Le Murin d'Alcathoe capture des proies à toute hauteur, de 3m à la canopée, le long des structures arborées, au-dessus de l'eau.

Du fait de sa récente découverte, les connaissances sur les populations du Murin d'Alcathoe sont lacunaires. Cependant, il est signalé dans 88 départements en France métropolitaine (Arthur et Lemaire, 2015).

Ses habitats de chasse sont présents sur l'AEI tout comme ses habitats de gîtes, car il s'agit d'une espèce forestière et arboricole.

L'espèce n'a pas été contactée au printemps. Son activité en été est modérée au niveau des boisements de la ZIP (CHI-C et CHI-D). En revanche l'activité est forte en automne sur les points CHI-E et CHI-4, également positionnés sur des boisements au sein de la ZIP mais dans des environnements plus ouverts qu'en été. Les autres points d'écoute n'ont pas enregistré l'espèce au cours de l'année.

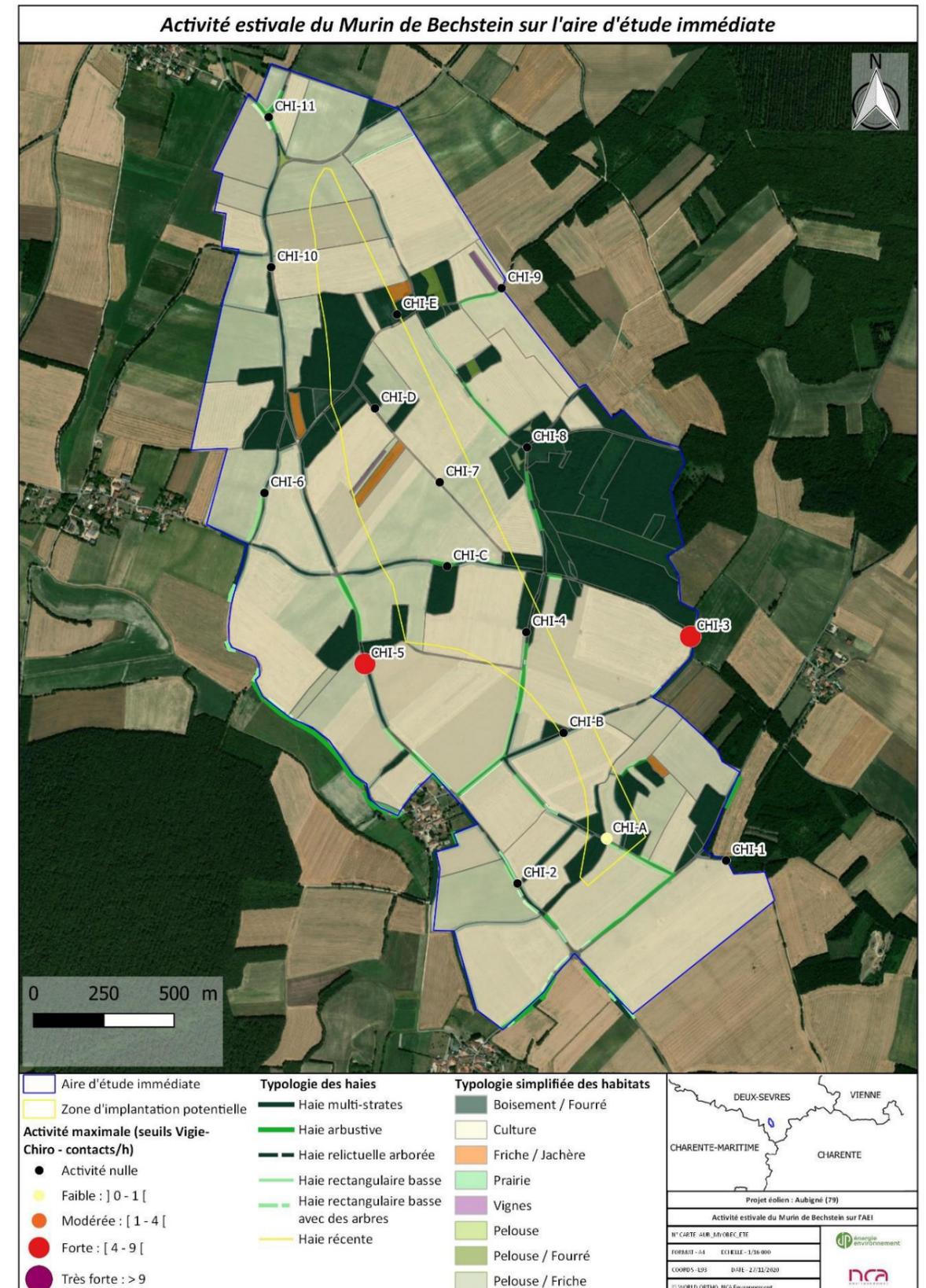
Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité forte (LRR : LC et statut régional : assez rare) ;
- Un enjeu habitat très fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) ;
- Une occurrence très forte (l'espèce a été contactée au moins 10 nuits) ;
- Un seuil Vigie-Chiro fort (en automne) ;
- Une activité globale forte.

L'enjeu fonctionnel de l'AEI qui en résulte est donc très fort.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Forte	Très fort	Forte	Très fort

Murin de Bechstein – *Myotis bechsteini*





Murin de Bechstein - Laurent Arthur

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexes II et IV
Liste rouge nationale	Quasi-menacée (NT)
Liste rouge régionale	Quasi-menacée (NT)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Rare

Cette espèce est considérée comme typiquement forestière. Il gîte dans des cavités arboricoles et chasse en forêt où il affectionne les peuplements denses de chênes ou de hêtres. Bien que les boisements soient ses terrains de chasse privilégiés, il chasse aussi en bocages, sur les allées de vieux arbres ou dans des clairières forestières, mais est très rarement vu en cultures ou le long des axes routiers. Il chasse préférentiellement près de son gîte, et peut s'éloigner de quelques dizaines à quelques centaines de mètres. Les transits sont généralement effectués le long des couverts forestiers, pistes et routes forestières. Il peut ponctuellement quitter les boisements pour évoluer en milieux ouverts. Inféodé à la présence de boisements ou de vieux arbres, le Murin de Bechstein peut présenter des densités pouvant atteindre 16 individus au kilomètre carré en forêt de feuillus (Arthur et Lemaire, 2015). De nombreuses études sont menées pour mieux comprendre le comportement de cette espèce en milieu forestier. Considéré comme sédentaire, ses déplacements ne dépassent pas une trentaine de kilomètres.

Le Murin de Bechstein est considéré comme rare pour la région. Le potentiel de chasse et de gîte pour l'espèce est favorable au sein de l'AEI.

Cette espèce a été enregistrée lors des trois saisons. L'activité est faible au printemps avec uniquement quelques contacts identifiés sur le point CHI-E (boisement au nord de la ZIP). L'activité relevée en été et en automne est forte à très forte sur quelques points très localisés (respectivement CHI-3/CHI-5, lisière de boisement à l'est et à l'ouest de l'AEI, et CHI-9, vigne avec linéaire de haie connectée au nord-est de l'AEI). Tout comme le Grand Murin et le Murin à oreilles échanquées, ces résultats sont à relativiser par rapport aux nombres de contacts bruts enregistrés.

Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité forte (LRR : NT et statut régional : rare) ;
- Un enjeu habitat très fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) ;
- Une occurrence modérée (l'espèce a été contactée sur 6 nuits) ;
- Un seuil Vigie-Chiro faible (à toutes les saisons) ;
- Une activité globale très faible.

L'enjeu fonctionnel de l'AEI qui en résulte est donc faible.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Forte	Très fort	Très faible	Faible